

*Initiatives ministérielles*

Si nous passons à l'étape de la deuxième lecture à ce stade-ci, c'est pour pouvoir renvoyer cette mesure au comité. Il s'agit là d'un projet de loi plutôt imposant. À deux reprises, le secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur et mon secrétaire parlementaire ont chacun présenté une motion demandant que ce projet de loi soit renvoyé, avant l'étape de la deuxième lecture, à un comité pour examen. Or, dans les deux cas, les néo-démocrates ont rejeté cette offre à la Chambre.

Il est plutôt surprenant que nos vis-à-vis veuillent à ce point étudier ce projet de loi maintenant, car nous leur en avons donné l'occasion et ils ont refusé de la saisir.

Je le répète, monsieur le Président, nous devons respecter le Règlement. On l'applique comme il se doit et dans la plus pure tradition de la Chambre. Il s'agit de savoir combien de temps le débat doit durer. Je n'ai jamais été en mesure d'obtenir une réponse à cette question lorsque je l'ai posée à l'opposition à de nombreuses reprises au cours du dernier mois.

• (1535)

Je rappelle à la Chambre que le modèle des Parlements, celui de Westminster, était prêt à se prononcer en deuxième lecture sur le projet de loi touchant le Traité de Maastricht, une mesure extrêmement importante manifestement, après seulement six heures de débat, mais il semble que notre Chambre soit incapable d'étudier un projet comme l'ALÉNA sans prolonger indéfiniment le débat, ce qui est tout à fait inacceptable, quand on y pense.

[Français]

**M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer):** Monsieur le Président, au nom du Bloc québécois, il n'est pas question de régler les différends avec l'opposition officielle ni avec le NPD, mais nous n'avons eu aucune consultation de la part du gouvernement. Même si nous sommes d'accord avec le principe de libre-échange avec les États-Unis et le Mexique, nous croyons qu'il faut avoir le temps nécessaire dans cette Chambre pour débattre du sujet.

Je trouve que cette motion est prématurée, et j'endors fortement les propos de mon collègue, le député du Nouveau Parti démocratique, à l'effet que le Président devrait tenir compte de ce projet de loi tellement important et qu'il devrait donner le temps nécessaire à cette Chambre pour en disposer.

[Traduction]

**M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants):** Monsieur le Président, je viens d'écouter le leader du gouvernement à la Chambre. Je connais son raisonnement. Lorsque nous siégeons du même côté de la Chambre, nous partageons le même point de vue au sujet du décorum, de

l'étude des projets de loi et des débats. Il a cité des chiffres sur l'utilisation qu'un gouvernement antérieur a faite de la motion de clôture et de l'attribution de temps, et il est convaincu que les gouvernements ont le droit de recourir aux dispositions sur l'attribution de temps. Je dois avouer que le gouvernement exerce ce droit de façon magistrale.

À propos de l'ordre qui est proposé à la Chambre, le député de Winnipeg Transcona a fort bien expliqué pourquoi il trouvait inadmissible le fait même qu'on propose une motion semblable. Le député de Hull—Aylmer a lui aussi fait ressortir un élément fondamental. L'interprétation de cet ordre aura pour effet de limiter les possibilités de participation au débat, peut-être même pour les députés appartenant à des partis reconnus, mais, chose certaine, pour les députés indépendants et les membres du Bloc québécois, étant donné la manière dont le temps de parole est réparti à la Chambre. Mais ce n'est pas à cela que je veux m'attarder.

Ce projet de loi est une mesure fondamentale. Après avoir écouté le leader du gouvernement à la Chambre expliquer que la population devait débattre cette question, je vois quelle idée il se fait de la Chambre.

**M. le Président:** Un instant. J'ai laissé une grande latitude aux députés, et j'ai dit que j'allais entendre les points de vue. Il n'est pas utile de tenir des propos désobligeants.

Je dois prendre une décision en matière de procédure, et c'est là-dessus que j'ai besoin des lumières des députés.

**M. Nowlan:** Je serai très bref, monsieur le Président. Le député de Winnipeg Transcona vous a exposé un certain raisonnement qui était très intéressant et très juste à propos de décisions antérieures. Il a abordé tous les points. Le problème qui se pose en l'occurrence dépasse la lettre de la loi ou les modalités de la règle d'attribution de temps. Il y a la lettre de la loi, la règle du droit, et il y a l'esprit de la loi.

Monsieur le Président, vous êtes un membre de cette assemblée, et vous savez pourquoi il y a attribution de temps. Le débat sur une question d'une pareille importance a débuté jeudi; ce n'est pas vous, mais le vice-président qui présidait la séance, de sorte que vous ne pouvez vous rappeler ce qui s'est passé. Le débat a débuté à 10 h 50 jeudi matin. Il s'est ensuite enlisé dans des échanges et des déclarations à caractère polémique, qui n'avaient rien à voir avec le débat.

Le débat a finalement repris vraiment, et après l'intervention de trois députés seulement, les porte-parole des trois partis, la séance a été suspendue à 13 h 4. Le débat a donc duré 2 heures et 14 minutes. Il n'y a pas un député